

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-8 du code de l'environnement

*évaluation
environnementale*

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

31105113

Dossier complet le

31105113

N° d'enregistrement

P05213PP0015

1. Intitulé du projet

SLDF - Charte forestière de territoire du Massif du Vercors

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Massif du Vercors

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pierre BUISSON

RCS / SIRET

24380102400015

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Sans objet	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La Charte forestière de territoire du Massif du Vercors repose sur une démarche de concertation et se concrétise avec la mise en place d'un programme d'actions pluriannuel en faveur de la forêt et de la filière bois. La Charte forestière de territoire du Massif du Vercors existe depuis 2006. Déjà renouvelée en 2008, elle est renouvelée cette année pour une période de cinq ans (2013-2017). A la date de cette demande la CFT est en phase de préparation. Son programme d'action doit être validé d'ici fin juin 2013.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de la Charte forestière seront pour 2013-2017 :

- Développer la mobilisation de bois dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle
- Développer les filières locales de valorisation de la ressource forestière
- Atteindre un équilibre en termes de production forestière et d'environnement
- Mieux faire connaître et accueillir en forêt.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Réalisation des actions citées dans le programme d'action de la CFT (en annexe).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Sans objet

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure administrative d'autorisation n'est nécessaire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Sans objet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du périmètre de la CFT :	25 000 ha
Superficie forestière :	15 800 ha
Population du périmètre :	11 329 habitants

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Villard de Lans, Lans
en Vercors, Autrans,
Méaudre, Saint Nizier
du Moucherotte, Engins
et Corrençon en
Vercors

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Tous usages

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Documents d'urbanisme des 7 communes concernées

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir annexe
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif du Vercors
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel régional du Vercors En partie sur la Réserve naturelle des Hauts plateaux du Vercors Réserve biologique intégrale d'Engins
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans toutes les communes concernées
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir annexe
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SIC Gorges de la Bourne : en partie SIC et ZPS Hauts plateaux du Vercors : en partie SIC Plateau du Sornin
d'un monument historique ou d'un site classé ou patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	des dégradations possibles par la création de dessertes forestières mais impact évalué pour chaque projet.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit lié au fonctionnement des machines d'exploitation forestière
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Modifications possibles de la sylviculture dans le sens d'une adaptation au changement climatique, au développement de la fonction de protection des forêts, au maintien ou au développement de la biodiversité...</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact. La Charte forestière est principalement un outil de concertation qui permet l'émergence d'actions en faveur de la forêt et de la filière bois. Elle prône la mobilisation de bois dans le sens d'une gestion durable de la forêt. Les actions issues de la Charte sont évaluées au cas par cas, en fonction de leur nature, pour savoir si elles peuvent avoir un impact sur l'environnement (exemple projets de desserte forestière).



8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Le projet de programme d'action de la Charte forestière
La liste des ZNIEFF et arrêtés de protection de biotope

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Villard de Lans le, 16 mai 2013

Pierre BUISSON, Président de la Communauté de Communes

Signature





La Communauté de Communes
du Massif du Vercors

Annexes à la demande d'évaluation au cas par cas
SLDF – Charte forestière de territoire du Massif du Vercors

Carte des communes concernées par la CFT

Carte des communes concernées et valeur environnementale :



(Source : Redon, Forgeco)

Liste des ZNIEFF

ZNIEFF DE TYPE I

Crête de Chalimont et Roche Rousse
Crêtes des Trois Pucelles à la Grande Moucherolle
Crêtes orientales du massif du Vercors
Gorges d'Engins
Hautes gorges de la Bourne
Montagnes du Gros Martel et de Meillarot
Plateau de Sornin, montagne de la Graille
Plateau des Vouillants
Plateaux et bordure occidentale des hauts plateaux du Vercors
Prairie d'Herbouilly
Vallon de la Narce, combe des Rotes
Vallon des Ecouges
Versant sec de la Grande Rivoire
Zones humides de la Haute-Bourne
Zones humides de Lans-en-Vercors
Zones humides des bords du Méaudret

ZNIEFF DE TYPE II

ROYANS ET VALLEE DE LA BOURNE
HAUTS PLATEAUX DU VERCORS
CHAINONS SEPTENTRIONAUX DU VERCORS (« QUATRE MONTAGNES » ET COULMES)

Arrêté préfectoral de protection de biotope : FR3800668 Plaine d'Herbouilly (situé en partie dans le périmètre de la CFT)

Sites classés et inscrits

Site classé du vallon du Bruyant

Sites inscrits : Pas du Curé dans la Vallée du Furon, Vallée du Furon dite des Jaux d'Engins, Hameau des Pouteils et abords, Hameau des Bouchards et ses abords, Aiguille et entrée des Grands Goulets, Gorges de la Bourne (2), Combe et village de Valchevrière.



La Communauté de Communes
du Massif du Vercors

Charte forestière de territoire 2013-2017

Programme d'actions

Projet au 14/05/13

Sommaire

Sylviculture et mobilisation de bois	
Développer les outils pour la gestion et l'exploitation forestière.....	3
Développer la desserte forestière.....	5
Renforcer l'emploi en forêt.....	6
Fillières de valorisation du bois	
Développer l'approvisionnement local en bois-énergie.....	7
Développer la transformation locale des bois.....	8
Promouvoir la construction en bois local.....	9
Forêt et environnement	
Améliorer l'équilibre syvo-cynégétique.....	10
Développer les actions en matière de biodiversité forestière.....	11
Adapter les forêts au changement climatique.....	12
Développer la fonction de protection de la forêt.....	13
Améliorer la qualité environnementale de l'exploitation.....	14
Sensibilisation sur la forêt et le bois	
Sensibiliser et communiquer sur la forêt et le bois.....	15
Accueil en forêt	
Développer des équipements d'accueil en forêt.....	16
Améliorer la compatibilité des fonctions de production et d'accueil.....	17
Animation de la CFT	
Animation-suivi-évaluation de la Charte forestière.....	18

NB : Certaines actions n'ont pas encore de maître d'ouvrage défini, de même pour les financements qui sont recherchés au moment du démarrage des actions. Les indicateurs d'évaluation sont ceux définis sur l'outil national de suivi-évaluation des Chartes forestières de territoire, à l'exception des actions pour lesquelles aucun indicateur de cet outil ne correspondait au moment de l'écriture du programme d'actions.

Sylviculture et mobilisation de bois

Fiche action 1 Développer les outils pour la gestion et l'exploitation forestière

➔ **Contexte**
La forêt privée du territoire recèle un potentiel de bois non exploité pour diverses raisons. L'une d'elle est la méconnaissance de leur capital forestier par des propriétaires éloignés de cette question. Une autre est le morcellement de la propriété forestière. Dans le cadre du projet de recherche Forgeco, le territoire a été en partie couvert par le LIDAR qui permet d'avoir une cartographie précise de la ressource et de son exploitabilité.

➔ **Objectifs**
A court terme
Mobiliser des propriétaires privés pour exploiter leur forêt
Améliorer la gestion durable de la forêt
Améliorer la connaissance sur la ressource forestière en forêt publique et privée

A moyen-long terme
Développer la mobilisation de bois en forêt dans le respect de la gestion durable

➔ **Contenu de l'action**
Diffuser un mémo-guide pour les propriétaires privés novices pour la gestion et l'exploitation de leur forêt (connaissance de leur forêt, valeur de production, écologique, fréquentation, gestion, exploitation, droits et devoirs, législation, annuaire...)
Informier les propriétaires privés afin de les inciter à réaliser et appliquer des PSG volontaires :

- information complémentaire auprès des propriétaires forestiers concernés par un PSG volontaire
 - organisation de journées de formation-sensibilisation
- Développer les PSG groupés en forêt privée
- Développer la gestion forestière en forêt privée par le biais de l'ASA :
- Repérer les secteurs avec desserte dans lesquels peu d'exploitation a été réalisée et coupler ces données avec les données LIDAR
 - Renforcer l'animation sur ces secteurs pour une exploitation groupée
- Développer l'utilisation des données LIDAR par les acteurs du territoire :
- Mettre à jour le schéma de desserte pour une meilleure précision des tracés (cf fiche desserte)
 - Transférer les données aux acteurs intéressés (CRPF, ONF, PNRV...) et formation à leur exploitation
 - Intégrer les données LIDAR dans les aménagements forestiers
 - Evaluer la ressource en forêt privée afin de mobiliser les propriétaires concernés par des zones à fort potentiel
 - A terme, couvrir l'ensemble du territoire par du LIDAR

➔ **Maître d'ouvrage**
Mémo-guide : GS4M
Information sur les PSG volontaires : CRPF
Gestion groupée : ASA du Vercors
LIDAR (mise à jour du schéma de desserte, transfert des données et (in)formation courte) : CCMV.....
Aménagements forestiers : ONF
Evaluation de la ressource en forêt privée via le LIDAR : maître d'ouvrage à définir

➔ **Partenaires techniques**
CRPF, PNRV, Coforêt, Experts, GS4M, Propriétaires forestiers, INSTEA, ONF, ASA

➔ **Partenaires financiers potentiels**
A définir

➔ **Rôle de l'animateur de la CTT**
L'animateur de la Charte apportera en cas de besoin un soutien technique au GS4M dans la réalisation du mémo-guide. Il appuiera l'ASA dans le développement de la gestion forestière groupée pour le repérage des secteurs et la recherche de subventions éventuelles. L'animateur se concentrera surtout sur l'utilisation des données LIDAR (mise à jour du schéma, transfert aux acteurs, réflexion sur leur utilisation, formation).

➔ **Indicateurs d'évaluation**
Nb d'actions d'animation, sensibilisation, formation pour la mobilisation et la commercialisation du bois
Nb d'actions d'accompagnement collectif ou groupé (hors PDM) pour accroître les surfaces sous document de gestion durable
Nb d'actions d'animation, sensibilisation, formation pour l'amélioration et la dynamisation de la sylviculture

Sylviculture et mobilisation de bois

Fiche action
2
Développer la desserte forestière

Contexte
Le schéma de desserte réalisé lors des deux précédents programmes d'action de la Charte forestière est en phase de réalisation. 5 zones à rendre exploitables sur 1,1 ont été réalisées et 5 zones non prioritaires également desservies, représentant un linéaire de 24,8 km. D'autre part, une étude de repérage des points noirs a été réalisée par le Conseil Général.

Objectifs

A court terme

Avoir un état des lieux des réalisations de voiries forestières
Connaitre les volumes de bois
Etre plus précis sur la localisation des dessertes forestières
Résoudre les points noirs sur les routes départementales

A moyen-long terme

Développer la desserte forestière
Développer la mobilisation de bois en forêt

Contenu de l'action

Suivre et mettre à jour le schéma de desserte :
- Dresser un état d'avancement annuel du schéma de desserte
- Actualiser la base de données SIG du schéma de desserte et reprendre les tracés avec le LIDAR pour une meilleure précision
- Améliorer la connaissance des volumes de bois mobilisés grâce aux dessertes
Résorber les points noirs sur les routes départementales :
- Etat des lieux des points noirs non résolus en 2013
- Co-définition d'une stratégie et mesures de résolution des ces points noirs
Intégrer la question de la desserte forestière dans les documents d'urbanisme

Maître d'ouvrage

Schéma de desserte : CCNV
Points noirs : Conseil Général
Mesures de résorption des points noirs : ASA, Propriétaires forestiers, Communes, Conseil Général

Partenaires techniques

ONF, CRPF, ASA, Corforêt, GS4M, PNRV, IRSTEA, DDT, ETF, CCNV, Conseil Général

Partenaires financiers potentiels

Suivi et mise à jour du schéma de desserte : financement de l'animation de la CFT
Mesures de résolution des points noirs : à définir au cas par cas

Rôle de l'animateur de la CFT

L'animateur de la CFT travaillera sur le suivi et la mise à jour du schéma de desserte et participera à l'action du Conseil Général sur les points noirs. Il définira le besoin sur l'intégration de la desserte forestière dans les documents d'urbanisme et fera des propositions pour améliorer cette prise en compte.

Indicateurs d'évaluation

Nb d'actions d'accompagnement (investissement immatériel) visant à améliorer les conditions de desserte
Nb de projets d'équipement (investissement matériel) visant à améliorer les conditions de desserte

Sylviculture et mobilisation de bois

Fiche action
3
Conforter l'emploi en forêt

Contexte
Les chiffres de l'emploi chez les ETF sont mal connus. Maillons indispensables de la filière, la pérennité de cette activité sur le territoire est incertaine. Par ailleurs, des contractualisations sont mises en place depuis quelques années par l'ONF et les communes d'Aurans et Méaudre.

Objectifs

A court terme

Mieux connaître l'activité des ETF
Informer sur ce métier
Donner des perspectives d'activité aux ETF

A moyen-long terme

Augmenter le nombre d'ETF
Sécuriser l'emploi des ETF

Contenu de l'action

Sensibiliser et accompagner vers le métier d'ETF par :
- la réalisation d'un diagnostic de l'offre et de la demande en termes d'exploitation forestière pour définir le potentiel d'activité
- l'information des futurs jeunes actifs et demandeurs d'emploi sur les potentialités et opportunités du métier
Développer la pluriactivité afin de sécuriser l'emploi :
- réaliser une enquête des besoins en termes de pluriactivité tous secteurs confondus dont la filière forêt-bois
- développer les CDI intermittents
Travailler plus finement sur la complémentarité agriculture/exploitation forestière
Développer la contractualisation avec les ETF et favoriser une meilleure caractérisation des coûts

Maître d'ouvrage

Sensibiliser et accompagner vers le métier d'ETF : Fibois
Pluriactivité : Maison de l'Emploi

Partenaires techniques

Directe, Pôle Emploi, Créabois, CFPF, Natura-Scop, CCNV, Maison de l'Emploi, MFR Vif, MSA, ONF, Communes

Partenaires financiers potentiels

Sensibilisation : Région Rhône-Alpes (ligne Parc)

A définir

Rôle de l'animateur de la CFT

L'animateur apportera un soutien en cas de besoin aux projets réalisés par Fibois et la Maison de l'Emploi. Il participera à la définition des actions sur la complémentarité agriculture/exploitation forestière et la contractualisation avec les ETF.

Indicateurs d'évaluation

Nb d'actions visant à mieux connaître la situation de l'emploi en forêt
Nb de personnes informées sur le métier d'ETF
Nb de contractualisations

Filières de valorisation du bois

Fiche action 4 Développer l'approvisionnement local en bois-énergie

Contexte

Environ 30 % des plaquettes forestières consommées sur le plateau sont d'origine locale tandis que les chaudières bois se développent. Les plaquettes provenant du hangar de Fenat sont de qualité insatisfaisante du point de vue du taux d'humidité.

Objectifs

A court terme

Améliorer la qualité des plaquettes forestières produites à Fenat
Mobiliser sur la production de bois-énergie local

A moyen-long terme

Développer la quantité des plaquettes forestières d'origine locale consommées sur le territoire

Contenu de l'action

Améliorer la qualité des plaquettes forestières produites dans le hangar de Fenat en installant un système de séchage accéléré des plaquettes
Mobiliser les communes et les privés pour l'approvisionnement local du hangar de Fenat
Sensibiliser les élus pour un approvisionnement en bois-énergie local des chaufferies
Créer des petites plates-formes de stockage de bois-énergie complémentaires du hangar de Fenat

Maître d'ouvrage

Installation du séchage à Fenat : CCMV
Mobilisation et sensibilisation pour l'approvisionnement local du hangar de Fenat et des chaufferies : CCMV
Petites plates-formes : Communes, Particuliers

Partenaires techniques

Communes, Créanergie, ONF, GS4M, PNRV, Coforêt, CRPF, Ageden, Communes Forestières

Partenaires financiers potentiels

Séchage à Fenat : Europe (POIA), ADEME, Région Rhône-Alpes (PSADER)

Rôle de l'animateur de la CFT

L'animateur pilotera la mise en place du système de séchage des plaquettes à Fenat. Il mobilisera et sensibilisera les élus et gestionnaires sur l'approvisionnement local en bois-énergie. L'animateur viendra en soutien aux porteurs de projet de petites plates-formes de stockage (définition du projet, recherche de subvention...).

Indicateurs d'évaluation FNCOFOR

Nb d'actions d'animation, sensibilisation, formation pour la transformation et la valorisation du bois
Nb de projets d'équipement (investissement matériel) pour la transformation et l'utilisation du bois énergie

Filières de valorisation du bois

Fiche action 5 Développer la transformation locale des bois

Contexte

Le territoire ne compte plus aujourd'hui qu'une petite scierie artisanale et une entreprise bois qui scie également pour ses besoins. Alors que les constructions bois sont en plein développement, l'utilisation du bois local dans la construction reste limitée.

Objectifs

A court terme

Accompagner les porteurs de projet pour développer la transformation locale

A moyen-long terme

Assurer la pérennité d'une filière bois locale
Augmenter l'usage des bois locaux

Contenu de l'action

Développer les outils de production des entreprises afin de transformer localement plus de bois du territoire
Accompagner les initiatives qui visent à développer la transformation locale des bois (accompagnement technique)

Maître d'ouvrage

Outils de production : Entreprises
Accompagnement technique : CCMV

Partenaires techniques

Artisans, PNRV, Créabois, ONF, GS4M, ASA, CRPF, Coforêt

Partenaires financiers potentiels

A définir

Rôle de l'animateur de la CFT

L'animateur sera en lien avec les professionnels et les assistera en cas de besoin dans le développement d'un projet de transformation des bois.

Indicateurs d'évaluation

Nb d'actions d'animation, sensibilisation, formation pour la transformation et la valorisation du bois
Nb d'actions d'accompagnement (investissement matériel) visant à améliorer la transformation du bois local

Filières de valorisation du bois

Fiche action
6

Promouvoir la construction en bois local

➔ **Contexte**
Les constructions bois sont nombreuses sur le territoire, aussi bien publiques que privées. Suite à la dynamique engagée depuis 2006 par la Charte forestière, les documents d'urbanisme acceptent généralement les constructions bois. Néanmoins le bois utilisé en construction est rarement du bois local.

➔ **Objectifs**
A court terme
Promouvoir la construction bois et les entreprises bois du plateau
Promouvoir l'utilisation des bois locaux

A moyen-long terme
En lien avec l'action sur la transformation des bois, développer l'utilisation des bois locaux dans la construction

➔ **Contenu de l'action**
Développer la communication et la sensibilisation sur la construction bois du Vercors par des outils tels que (exemples) :

- réaliser une visite par an de construction en bois
 - communiquer sur la construction bois lors des inaugurations et sur des projets précis
 - participer au Salon du Bois de Grenoble
 - promouvoir la construction bois dans le CCMV/Info, lors de la Journée des entreprises
- Organiser un débat sur l'architecture en construction bois avec les élus
Mettre en lien les acteurs de la construction bois
Favoriser l'intégration de la certification Bois des Alpes dans les cahiers des charges pour la construction de nouveaux bâtiments sur le territoire

➔ **Maître d'ouvrage**
CCMV

➔ **Partenaires techniques**
CAUE, PNRV, Chambre des Métiers, Architectes, Artisans, Communes

➔ **Partenaires financiers potentiels**
A définir

➔ **Rôle de l'animateur de la CTF**
L'animateur mettra en place des outils de communication sur la construction en bois local.

➔ **Indicateurs d'évaluation**
Nb d'opérations d'animation, sensibilisation, formation sur l'utilisation du bois local dans la construction

Forêt et environnement

Fiche action
7

Améliorer l'équilibre sylvo-cynégétique

➔ **Contexte**
La tendance est à la hausse de la population de grand gibier sur le territoire. A dire d'experts, la forêt subit les dégradations liées à cette population, mettant en péril dans certaines zones son renouvellement dans le cadre d'une gestion en futaie jardinée.

➔ **Objectifs**
A court terme
Favoriser la discussion entre les différents acteurs sur ce sujet conflictuel
Améliorer les connaissances sur les populations et sur les dégâts de gibier en forêt

A moyen-long terme
Permettre le maintien de la régénération naturelle de la forêt et le développement des arbres
Atteindre un équilibre sylvo-cynégétique

➔ **Contenu de l'action**
Organiser une journée de formation des propriétaires et élus à l'identification des dégâts de gibier en forêt

Animer une concertation entre forestiers, chasseurs et collectivités dans le but d'atteindre un équilibre sylvo-cynégétique
Améliorer les connaissances sur la dynamique des populations et sur les impacts sur la flore
Mettre en évidence les dégâts en réalisant un enclos à but démonstratif
Travailler sur des aménagements en forêt, en plus d'une politique forte de régulation des gibiers
Impliquer les communes dans le renouvellement des plans de chasse (consultation par les Cofor38)

➔ **Maître d'ouvrage**
Formation : CRPF, Cofor38
Concertation : CCMV

Consultation sur le plan de chasse : Cofor38
Endos : CCMV, Communes, Propriétaires forestiers
Connaissances sur la dynamique des populations et sur les impacts sur la flore : FDCI, OGFH, CCMV

➔ **Partenaires techniques**
Communes, ACCA, FDCI, ONF, CRPF, GS4M, Cofor38, OGFH

➔ **Partenaires financiers potentiels**
A définir

➔ **Rôle de l'animateur de la CTF**
L'animateur organisera la concertation et participera à l'amélioration des connaissances sur la dynamique des populations. Il engagera une animation afin de mettre en place un enclos démonstratif et définira l'action de suivi des impacts sur la flore.

➔ **Indicateurs d'évaluation**
Nb d'opérations visant à améliorer l'équilibre sylvo-cynégétique

Forêt et environnement

Fiche action **Développer les actions en matière de biodiversité forestière**

8

Contexte

Le projet de recherche Forgeco mené sur les 4 montagnes a porté entre autres sur la question de la biodiversité forestière. Les précédentes Chartes forestières n'avaient pas abordé cette thématique. Cette nouvelle Charte entre dans cette thématique dans la suite du projet Forgeco.

Objectifs

A court terme

Communiquer sur les recommandations en matière de biodiversité
Communiquer et mobiliser sur le réseau FRENE

A moyen-long terme

Conservser voire développer la biodiversité en forêt

Contenu de l'action

Organiser des rencontres sur le terrain entre forestiers et naturalistes dans le but de se parler (type REFORA, par exemple sur des parcelles FRENE)

Communiquer et sensibiliser les propriétaires forestiers et les gestionnaires au réseau sur les forêts en évolution naturelle (FRENE)

Diffuser les recommandations en matière de biodiversité issues du projet Forgeco dans le but de les intégrer lors de la prise de décision

Repérer les arbres notoires pour la biodiversité et proposer aux propriétaires de s'engager dans une démarche de conservation de ces arbres avec une communication grand public associée

Maître d'ouvrage

Communication et sensibilisation sur le réseau FRENE : REFORA

Diffusion des recommandations en matière de biodiversité : IRSTEA, CCMV

Rencontres terrain : à définir

Partenaires techniques

IRSTEA, ONF, FNRY, CRPF, FRAPPVA, Coforêt, Experts, ONCS, Partenaires du REFORA

Partenaires financiers potentiels

A définir

Rôle de l'animateur de la CTT

L'animateur apportera un soutien si nécessaire sur la communication autour du réseau FRENE. Il diffusera également les recommandations en matière de biodiversité aux gestionnaires et donneurs d'ordre. Il mobilisera les partenaires sur l'organisation de rencontres sur le terrain.

Indicateurs d'évaluation

Nb d'actions d'animation, sensibilisation, formation pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité en forêt

Forêt et environnement

Fiche action **Adapter les forêts au changement climatique**

9

Contexte

Le changement climatique aura probablement des impacts sur la forêt du territoire en matière de production, de dépérissements, de composition en essences. Néanmoins les incertitudes sont grandes et les mesures d'adaptation difficiles à prévoir dans ce contexte.

Objectifs

A court terme

Faire prendre conscience du changement climatique, de ses impacts et des adaptations possibles
Donner des éléments concrets aux gestionnaires, interprétables dans 15-20 ans

A moyen-long terme

Adapter la forêt du territoire au changement climatique afin de maintenir le potentiel de production

Contenu de l'action

Sensibiliser sur le changement climatique et son impact probable sur la forêt du territoire (sessions de formation/information en direction des propriétaires (communes, privés) voire du grand public)
Réaliser quelques essais de plantation d'essences de provenances plus méridionales

Maître d'ouvrage

Sensibilisation : CCMV

Essais : communes, propriétaires privés et animation par la CCMV ou le CRPF

Partenaires techniques

FCBA, ONF, CRPF, IRSTEA

Partenaires financiers potentiels

A définir

Rôle de l'animateur de la CTT

L'animateur organisera une action de sensibilisation sur le changement climatique. Il mobilisera les partenaires sur la réalisation d'essais.

Indicateurs d'évaluation

Nb d'actions de sensibilisation

Nb d'essais de plantation

Forêt et environnement

Fiche action
10
Développer la fonction de protection de la forêt

Contexte

La forêt a un rôle de protection contre les risques naturels, notamment pour les biens et les équipements. L'absence de gestion dans les forêts de protection, faute de rentabilité, pourrait entraîner une augmentation des risques et des dégâts. Par ailleurs, la perspective d'une augmentation de la demande en bois et plus particulièrement celle du bois énergie pourrait conduire par une gestion inappropriée à la diminution du rôle de protection de certains massifs.

Objectifs

A court terme

Connaître les forêts à fonction de protection
Organiser des chantiers sylvicoles visant à améliorer / pérenniser la fonction protectrice de la forêt

A moyen-long terme

Développer et pérenniser la fonction de protection de la forêt

Contenu de l'action

Réaliser une cartographie des forêts à fonction de protection en fonction des aléas et des enjeux de protection

Réaliser des diagnostics sylvicoles sur les massifs prioritaires afin de définir l'état de la forêt et son niveau de protection et proposer des modalités d'intervention

Effectuer des chantiers expérimentaux démonstratifs dans les massifs prioritaires

Mettre en place une animation pour faire connaître et développer les chantiers sylvicoles à vocation de protection contre les risques, notamment en forêt privée

Maître d'ouvrage

Cartographie, diagnostics : Parc du Vercors

Chantiers expérimentaux : Parc du Vercors

Animation ultérieure : à définir

Partenaires techniques

IRSTEA, ONF, CRPF...

Partenaires financiers potentiels

Région Rhône-Alpes ligne Parc

Rôle de l'animateur de la CFT

L'animateur pourra participer à la communication sur la question des massifs à fonction de protection auprès des communes et des propriétaires concernés, en collaboration avec les autres acteurs impliqués sur ce sujet.

Indicateurs d'évaluation

Nb d'actions d'animation, sensibilisation, formation concernant le rôle de protection des forêts en montagne

Nb de chantiers favorisant le rôle de protection de la forêt aux risques en montagne

Forêt et environnement

Fiche action
11
Améliorer la qualité environnementale de l'exploitation

Contexte

Cette action s'inscrit dans la continuité des deux précédentes Chartes forestières et du travail mené par le GETEF et le Parc du Vercors. D'autre part, dans le cadre du projet Forgeco, le FCBA a travaillé sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre en exploitation forestière.

Objectifs

A court terme

Développer la qualité environnementale des chantiers d'exploitation

A moyen-long terme

Améliorer la biodiversité en forêt, préserver les sols

Contenu de l'action

Organiser une formation sur les bonnes pratiques en exploitation forestière et protection de l'environnement à destination des ETF

Poursuivre les actions de contractualisation envers les ETF (huile biodégradable, câble synthétique)

Maître d'ouvrage

Formation sur les bonnes pratiques : à définir

Actions de contractualisation envers les ETF : GETEF Vercors

Partenaires techniques

FCBA,IRSTEA,PNRV,ONF,Coforêt,ADETFI

Partenaires financiers potentiels

Actions de contractualisation envers les ETF : Région (ligne Parc du Vercors)

Rôle de l'animateur de la CFT

L'animateur mobilisera les partenaires sur la réalisation d'une formation sur les bonnes pratiques.

Indicateurs d'évaluation

Nb d'actions d'animation, sensibilisation, formation pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité en forêt

Nb de projets d'équipements (investissement matériel) pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité en forêt

Sensibilisation sur la forêt et le bois

Fiche action

12

Sensibiliser et communiquer sur la forêt et le bois

Contexte

L'exploitation de la forêt souffre d'un déficit de communication. Couper des arbres, faire un chantier d'exploitation est parfois mal vu. L'augmentation du nombre de dessertes forestières sur le plateau déplaît à des usagers. A l'opposé, les constructions bois ou le bois comme énergie renouvelable sont loués.

Objectifs

A court terme

Faire connaître la forêt, ses rôles, sa gestion, son exploitation
Faire connaître les différents usages du bois
Faire découvrir la forêt et les activités autour du bois sur le territoire

A moyen-long terme

Mieux faire accepter l'exploitation forestière
Maintenir un intérêt pour le milieu forestier dans toutes ses composantes et fonctions

Contenu de l'action

Mettre en place un plan de communication sur les rôles de la forêt et l'utilisation du bois envers le grand public comprenant des actions qui peuvent se décliner comme tel :

- Faire connaître la forêt et la construction bois autour de la ViaVercors
- Reprendre les équipements existants sur la forêt dans les communes
- Organiser des échanges avec tous les usagers de la forêt sur la culture et l'identité forestière du territoire
- Diffuser des outils ludiques à destination des enfants qui parlent de la forêt (ex : coloriage, livre de jeux...)
- Faire une exposition forêt/bois à la Maison du Patrimoine
- Publier un guide des sites stratégiques forestiers (ex : lançage de grumes à Méaudre)
- Mettre en place une « route du bois »
- Communiquer via des outils existants (brochures thématiques, sites internet...)

Maître d'ouvrage

Plan de communication et actions : CCMV, autres maîtres d'ouvrage
Communication via des outils existants : Vercors Tourisme

Partenaires techniques

PIE, ONF, Offices de Tourisme, Vercors Tourisme

Partenaires financiers potentiels

A définir

Rôle de l'animateur de la CFT

L'animateur mettra en place un plan de communication et développera des outils de communication en conséquence.

Indicateurs d'évaluation

Nb d'actions d'animation, sensibilisation, formation pour les loisirs et le tourisme en forêt

Accueil en forêt

Fiche action

13

Développer des équipements d'accueil en forêt

Contexte

Les espaces forestiers du territoire sont très fréquentés lors des fins de semaine et en période estivale. Ils attirent un public urbain de proximité mais également des vacanciers. Peu d'équipements en forêt et sur la découverte de la forêt existent sur notre territoire où la forêt couvre une grande partie de l'espace.

Objectifs

A court terme

Faire découvrir la forêt
Développer l'offre touristique estivale

A moyen-long terme

Favoriser l'attractivité du territoire
Développer l'intérêt pour le milieu forestier

Contenu de l'action

Effectuer un inventaire des outils touristiques forestiers innovants à succès sur le thème de la forêt, les présenter au comité de pilotage de la CFT et aux acteurs touristiques et organiser une ou plusieurs visites à destination des élus et des acteurs du tourisme du territoire dans le but de faire émerger des projets

- Créer au moins un outil d'accueil en forêt nouveau :
- outil touristique innovant (ex martelloscopé)
 - organisation commune entre forestiers et naturalistes d'un « sentier de la forêt » et/ou de visites
 - création d'un sentier accessible à tous en forêt (donc adapté aux personnes handicapées) : Equiper le territoire en mobilier de plein air conçu en bois local et faire connaître l'origine du bois

Maître d'ouvrage

Inventaire et visites : CCMV
Équipements d'accueil : communes
Sentier accessible à tous : communes

Partenaires techniques

Parc du Vercors, La Métro, PIE, ONF, GS4M, Accompagnateurs, Vercors Tourisme, Offices de Tourisme, CG38, Vercors Handisport, Associations de personnes handicapées, Structures d'accueil de personnes handicapées

Partenaires financiers potentiels

A définir

Rôle de l'animateur de la CFT

L'animateur effectuera l'inventaire des outils touristiques innovants en forêt et les présentera au comité de pilotage et aux acteurs touristiques. Il organisera une ou plusieurs visites. Il pilotera une étude préalable sur le sentier accessible à tous sur un ou deux sites envisagés. L'animateur accompagnera le ou les maîtres d'ouvrage des projets d'équipements dans la réalisation des études et l'animation pour la mise en œuvre des projets.

Indicateurs d'évaluation

Nb d'actions d'animation, sensibilisation, formation pour les loisirs et le tourisme en forêt

Nb de projets d'équipement visant à améliorer les loisirs et le tourisme en forêt

Nb d'actions de mise en réseau et d'appui au développement d'une offre touristique en forêt

Accueil en forêt

Fiche action **Améliorer la compatibilité des fonctions de production et d'accueil**

14

Contexte

Les espaces forestiers sont fréquentés par une population de moins en moins impliquée dans la propriété et la gestion forestière, qui accepte mal les nuisances liées à l'exploitation de la forêt.

Objectifs

A court terme

Faire comprendre les contraintes liées à la mobilisation de bois
Améliorer les conditions d'accueil en forêt

A moyen-long terme

Mieux faire accepter l'exploitation forestière
Maintenir la mobilisation de bois sur le territoire
Réduire les conflits entre les différents usagers de la forêt

Contenu de l'action

Aménager un site prioritaire pour l'accueil du public : le site de la Croix-Perrin. Les aménagements permettront d'améliorer les conditions d'accueil et limiteront les conflits d'usage.

Installer des panneaux de communication sur la forêt :

- panneaux de communication fixes au départ de voiries forestières
- panneaux légers de communication lors de chantiers d'exploitation et de travaux forestiers

Informier sur la réglementation en matière de ramassage des champignons
Développer la concertation avec les acteurs du tourisme : organisation de rencontres et d'échanges avec les acteurs du tourisme

Maître d'ouvrage

Aménagement du site de la Croix-Perrin : communes

Panneaux fixes : CCMV, communes

Panneaux légers : PNRV

Information réglementation champignons : CCMV

Concertation : PNRV, CCMV

Partenaires techniques

Communes, PNRV, ONF, CRPF, GS4M, ETF, ASA, Cororêt, Offices de Tourisme, Conseil Général

Partenaires financiers potentiels

Panneaux : Région Rhône-Alpes (PSADER du Vercors)

Rôle de l'animateur de la CFT

L'animateur animera la réalisation de l'aménagement du site de la Croix-Perrin, en lien avec le Conseil Général dans le cadre de l'étude de l'étude des points noirs. Il organisera la commande et la mise en place des panneaux fixes au départ de voiries forestières. Il participera à la diffusion de l'information sur la réglementation sur le ramassage des champignons.

Indicateurs

Evaluation FNCOFOR – Autre évaluation

Nb d'actions d'accompagnement (investissement immatériel)
visant à concilier le multi-usage des forêts

Nb de projets d'équipement visant à améliorer les loisirs et le tourisme en forêt

Animation de la CFT

Fiche action **Animation-suivi-évaluation de la Charte forestière**

15

Contexte

Pour vivre, la Charte forestière requiert une animation spécifique et un dispositif de suivi-évaluation. Cette animation s'inscrit dans la suite de celle menée depuis 2006.

Objectifs

A court terme

Faire vivre la Charte forestière
Evaluer la réalisation de la Charte forestière

A moyen-long terme

Inscrire la dynamique de stratégie concertée sur la forêt et la filière bois dans le long terme

Contenu de l'action

Animer les instances de concertation

Mobiliser les partenaires

Réaliser les actions du ressort de l'animation de la CFT

Mettre en place un outil de suivi-évaluation et le renseigner

Piloter ou réaliser l'évaluation finale du programme

Communiquer sur la Charte forestière

Maître d'ouvrage

CCMV

Partenaires techniques

Membres du comité de pilotage de la Charte

Partenaires financiers potentiels

Conseil Général, Région Rhône-Alpes (PSADER), Europe (FEADER)

Rôle de l'animateur de la CFT

L'animateur sera en charge de toutes les actions relatives à l'animation-suivi-évaluation de la CFT.

Indicateurs d'évaluation

Nb de réunions de l'instance de pilotage de la CFT

Nb de réunions techniques

Nb d'ETP moyen par an affecté à l'animation et au suivi-évaluation

